

BORALEX

Parc éolien de Témiscouata II

Avis de projet

Déposé au ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs

6 août 2012

□ TABLE DES MATIÈRES

1	INITIATEUR DU PROJET	1
2	CONSULTANT MANDATÉ PAR L'INITIATEUR DU PROJET	1
3	TITRE DU PROJET	2
4	OBJECTIFS ET JUSTIFICATION DU PROJET	2
5	LOCALISATION DU PROJET	2
6	PROPRIÉTÉ DES TERRAINS	2
7	DESCRIPTION DU PROJET	2
7.1	Phase développement.....	3
7.2	Phase construction.....	3
7.3	Phase exploitation	4
7.4	Phase démantèlement	4
8	COMPOSANTES DU MILIEU ET PRINCIPALES CONTRAINTES LIÉES À LA RÉALISATION DU PROJET	4
9	PRINCIPAUX IMPACTS APPRÉHENDÉS	5
10	CALENDRIER DE RÉALISATION DU PROJET	5
11	PHASES ULTÉRIEURES ET PROJETS CONNEXES	6
12	MODALITÉS DE CONSULTATION DU PUBLIC	6

□ LISTE DES ANNEXES

Annexe A Localisation du parc éolien

À l'usage du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Date de réception
	Numéro de dossier

1 Initiateur du projet

Nom :	Boralex inc.	
Adresse :	36, rue Lajeunesse	
	Kingsey Falls (Québec) J0A 1B0	
Téléphone :	819 363-6396	
Télécopieur :	819 363-5866	
Courriel :	marie-pierre.morel@boralex.com	
Responsable du projet :	Marie-Pierre Morel	
	Chargée de projet, développement	
Obligatoire : N° d'entreprise du Québec (NEQ) du Registraire des entreprises du Québec	1142804526	

2 Consultant mandaté par l'initiateur du projet

Nom :	PESCA Environnement	
Adresse :	895, boulevard Perron	
	Carleton-sur-Mer (Québec) G0C 1J0	
Téléphone :	418-364-3139	
Télécopieur :	418-364-3199	
Courriel :	mcastonguay@pescaenvironnement.com	
Responsable du projet :	Marjolaine Castonguay	
	Coordonnatrice de l'étude d'impact	

3 Titre du projet

Parc éolien de Témiscouata II

4 Objectifs et justification du projet

Le projet de parc éolien de Témiscouata II résulte de l'acquisition par Boralex inc., avec le consentement d'Hydro-Québec Distribution, d'un contrat d'approvisionnement en électricité d'une durée d'exploitation de 20 ans. Ce contrat avait été initialement attribué à Venterre NRG inc. dans le contexte du 2^e appel d'offres pour 2 000 MW pour un parc éolien à Saint-Valentin, en Montérégie.

Le projet de parc éolien de Témiscouata II, entièrement localisé dans la MRC de Témiscouata, prévoit l'installation de 22 éoliennes pour un parc d'une puissance d'environ 51 MW.

Le projet de parc éolien de Témiscouata II sera juxtaposé au parc éolien de Témiscouata, projet communautaire développé par la MRC de Témiscouata et Boralex inc., et qui comprend 11 éoliennes pour une puissance de 25 MW. Le développement simultané des deux projets permettra une utilisation maximale du potentiel éolien du site et la création de synergies tant en phase de développement qu'au niveau des infrastructures.

La mise en service du parc éolien de Témiscouata II est prévue pour le 1^{er} décembre 2015.

5 Localisation du projet

Le parc éolien de Témiscouata II sera entièrement situé dans la MRC de Témiscouata, sur les terres publiques des municipalités de Saint-Honoré-de-Témiscouata et de Saint-Elzéar-de-Témiscouata. Le domaine du parc éolien, d'une superficie de 2 388 ha, est présenté à l'annexe A.

6 Propriété des terrains

Le domaine du parc éolien de Témiscouata II est entièrement situé en milieu forestier sur des terres publiques qui appartiennent au gouvernement du Québec. Une réserve de superficie a été émise par le MRNF le 27 avril 2012 (N/Réf. : 160031 00 000). La tenure des terres est présentée sur le plan de localisation à l'annexe A. Aucune autorisation n'est requise auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

7 Description du projet

L'initiateur prévoit l'implantation d'un parc d'une puissance de 51 MW déployée par 22 éoliennes. Le parc éolien vise une exploitation optimale du potentiel éolien du secteur, tout en respectant les éléments environnementaux et sociaux.

Le projet de parc éolien se divisera en quatre phases : développement, construction, exploitation et démantèlement, dont les trois dernières seront chacune détaillées, en termes d'impacts sur l'environnement, dans l'étude correspondante.

7.1 Phase développement

Les principales activités de la phase développement seront les suivantes :

- Obtention des droits fonciers (auprès du MRNF);
- Installation de mâts de mesure de vent;
- Réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement;
- Consultation du public et relations avec les communautés;
- Études techniques détaillées (géotechnique, ingénierie préliminaire et détaillée, potentiel éolien, etc.);
- Sélection de l'entrepreneur général en construction;
- Signature des contrats d'approvisionnement;
- Obtention du financement;
- Obtention de certificats d'autorisation et permis.

7.2 Phase construction

Les principales activités de la phase construction comprendront :

- la mobilisation du chantier;
- le transport des composantes, des matériaux et des employés;
- le déboisement et le décapage des superficies requises (chemins et aires d'implantation des éoliennes);
- la construction et l'amélioration des chemins;
- l'installation des éoliennes (coulage des fondations et assemblage des tours, nacelles, pales);
- l'aménagement du réseau collecteur (réseau électrique reliant chacune des éoliennes au poste de raccordement) et la remise en état des aires de travail.

Étant donné que le parc éolien sera principalement sous couvert forestier, l'initiateur collaborera avec les gestionnaires de l'unité d'aménagement forestier pour harmoniser si possible les travaux de déboisement et de construction ou d'amélioration des chemins.

Les éoliennes seront installées sur des fondations de béton, de différents types selon la nature du sol. S'ils s'avèrent nécessaires, des travaux de dynamitage pourraient être réalisés. Les composantes des éoliennes (tours, rotors, nacelles, pales) seront installées à l'aide de grues.

L'initiateur assurera une surveillance environnementale tout au long des activités de la phase construction afin de respecter les règlements et normes en vigueur et les mesures spécifiées à l'étude d'impact sur l'environnement, au décret gouvernemental ainsi qu'à d'autres permis et autorisations.

7.3 Phase exploitation

Les activités de la phase exploitation viseront à assurer le bon fonctionnement du parc éolien grâce à un système centralisé et à l'entretien adéquat et régulier des équipements et des infrastructures du parc éolien.

Les activités de la phase exploitation comprendront :

- le fonctionnement des équipements;
- le transport et la circulation des employés pour l'entretien et la maintenance;
- l'entretien des équipements et des infrastructures.

Des suivis relatifs à diverses composantes environnementales seront réalisés, selon un programme élaboré conformément aux exigences des autorités, lors de la phase exploitation du parc éolien. Les composantes qui feront l'objet de ces suivis seront déterminées selon la nature des impacts appréhendés.

7.4 Phase démantèlement

À la fin de la phase exploitation, certains équipements du parc seront démantelés. Les matériaux seront retirés du site, puis récupérés ou recyclés si possible, ou ils seront acheminés vers un site d'enfouissement ou de dépôt autorisé. Le démantèlement et la restauration du site seront effectués dans le respect des lois et règlements applicables et selon les engagements pris dans le contrat d'achat d'électricité.

8 Composantes du milieu et principales contraintes liées à la réalisation du projet

Le projet de parc éolien de Témiscouata II est situé sur un territoire ayant déjà fait l'objet en 2007 et 2011 d'une étude d'impact sur l'environnement complète. La première a été réalisée pour un projet éolien anciennement développé par TransCanada Énergie dans la municipalité de Saint-Honoré. La seconde étude a été réalisée dans le contexte du parc éolien de Témiscouata. Ces deux études couvrent la majorité des emplacements prévus des éoliennes ainsi que la majeure partie du territoire visé par le parc éolien de Témiscouata II.

La configuration du parc éolien de Témiscouata II tiendra compte des composantes du milieu identifiées dans ces études antérieures, de même que de celles identifiées lors de la réalisation de l'étude d'impact sur l'environnement spécifique au projet et des éléments découlant des démarches effectuées ou à venir auprès des intervenants du milieu. Une étude d'impact sera présentée au MDDEP. Elle comprendra une description détaillée des milieux physique, biologique et humain qui composent la zone d'étude du projet de parc éolien de Témiscouata II.

Le relief de la zone d'étude est généralement constitué de coteaux et de collines aux versants de pente faible à modérée ne dépassant pas 600 m d'altitude. Le réseau hydrographique dans le domaine du parc éolien est constitué de cours d'eau intermittents de tête à l'exception du ruisseau Sec qui s'écoule vers le sud. Aucun lac n'est présent dans le domaine du parc éolien (annexe A).

Des inventaires d'oiseaux et de chauves-souris ont été réalisés dans la zone d'étude entre 2006 et 2011 dans le contexte du parc éolien de Saint-Hubert/Saint-Honoré et du parc éolien de Témiscouata. Les

données recueillies au cours de ces inventaires permettront d'évaluer l'impact du parc éolien de Témiscouata II sur ces espèces.

Les principales composantes du milieu humain qui seront couvertes dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement seront associées au contexte socioéconomique, à l'utilisation du territoire, au transport, à la présence d'érablières exploitées sur le territoire public, au paysage et au climat sonore.

9 Principaux impacts appréhendés

L'étude d'impact sur l'environnement du parc éolien de Témiscouata II présentera une évaluation de l'importance des impacts appréhendés sur les diverses composantes des milieux physique, biologique et humain. Des mesures d'atténuation, et au besoin des mesures de compensation, seront proposées pour réduire ou éliminer ces impacts, lorsque possible.

Les principales composantes pouvant être affectées durant la phase construction sont les peuplements forestiers (incluant les érablières, qui sont évitées par le projet), les habitats fauniques et les sols, en raison des activités de déboisement et de construction des chemins. Les résultats seront présentés et analysés dans l'étude d'impact sur l'environnement.

En phase exploitation, la faune avienne et les chiroptères courent potentiellement un risque de collision avec les éoliennes. Les études et les suivis dans les parcs éoliens en exploitation en milieu forestier montagneux au Québec rapportent une faible mortalité comparativement à celle causée par d'autres structures anthropiques en hauteur comme les édifices ou les tours de télécommunication.

Les éoliennes seront implantées sur des sommets en milieu forestier, ce qui limitera les impacts sonores potentiels, d'autant plus qu'aucune résidence permanente n'est présente dans la zone d'étude.

Des retombées économiques importantes sont prévues sur l'économie de la région par le développement, la construction, l'exploitation et le démantèlement du parc éolien. Ainsi, jusqu'à 200 emplois sont prévus en phase construction et cinq emplois permanents lors de l'exploitation du parc. De plus, des retombées économiques indirectes sont prévues durant les quatre phases du projet.

Le plan d'implantation des équipements et des chemins du parc éolien sera conçu de manière à assurer sa conformité avec l'ensemble des lois et règlements applicables dans le cadre du développement d'un tel projet, notamment les règlements de contrôle intérimaire sur l'implantation d'éoliennes de la MRC concernée.

10 Calendrier de réalisation du projet

Certains travaux comme le déboisement, la construction des chemins d'accès ou le coulage des fondations de béton des éoliennes pourraient débuter au cours de l'année 2014. Les travaux se poursuivront jusqu'à la mise en service du parc éolien qui est prévue pour la fin de 2015.

11 Phases ultérieures et projets connexes

L'initiateur ne prévoit actuellement aucune phase ultérieure au projet ni aucun autre projet connexe, mais Boralex inc. continue d'analyser le potentiel éolien de la région.

12 Modalités de consultation du public

Le processus de consultation publique a été amorcé par l'initiateur. Ces consultations ont pris la forme de rencontres d'information avec la population et les intervenants locaux. Des portes ouvertes pour présenter le projet aux résidents des municipalités de Saint-Honoré-de-Témiscouata et de Saint-Elzéar-de-Témiscouata ont été tenues les 17 et 18 avril 2012. Des acteurs régionaux des domaines touristique, économique, environnemental et agroforestier ont été également rencontrés, de même que les élus de la région. Le projet a reçu un bon accueil du milieu. D'autres rencontres publiques seront organisées à différents stades du projet.

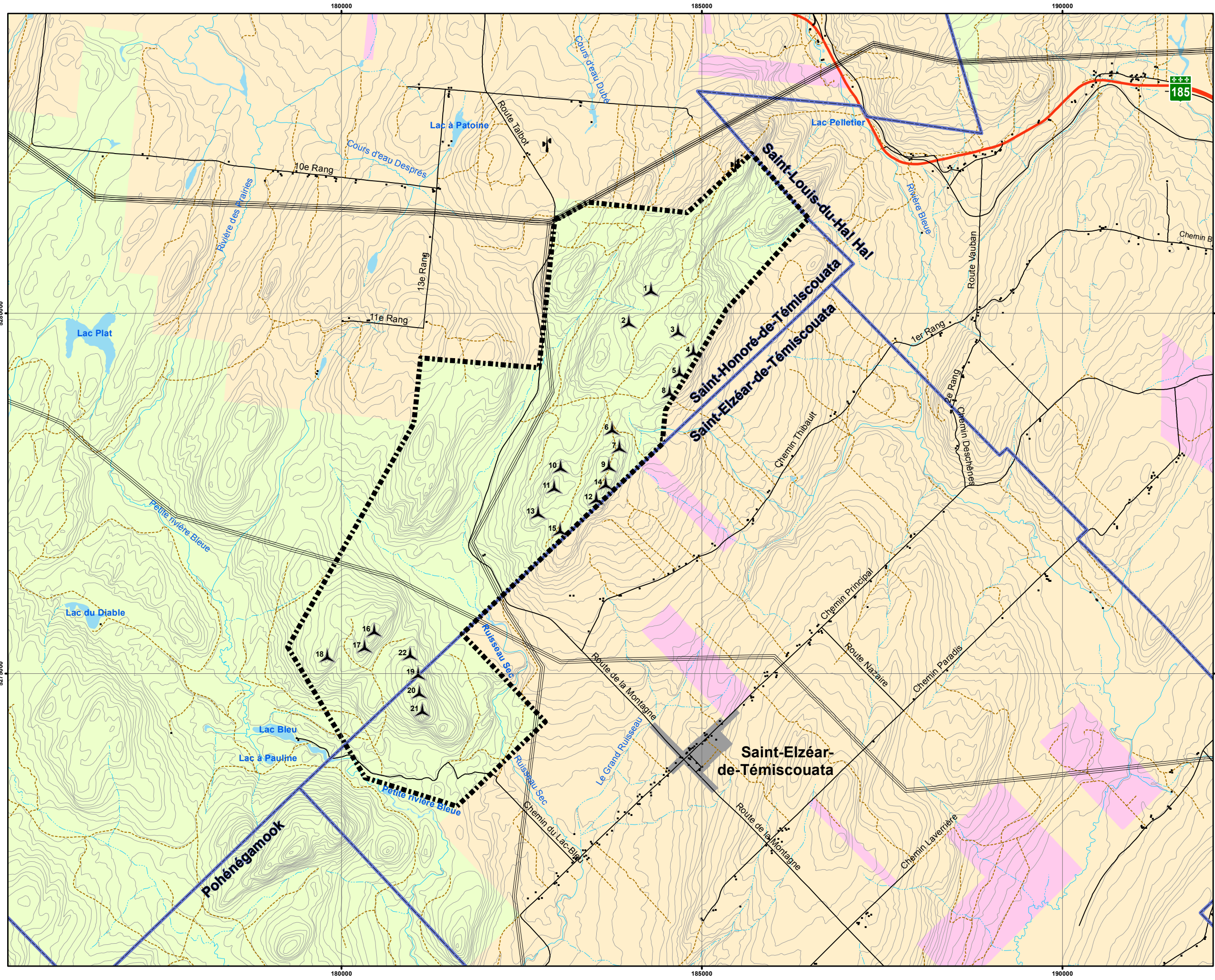
Plusieurs présentations publiques ont déjà eu lieu dans le contexte du projet de parc éolien de Témiscouata, de concert avec la MRC de Témiscouata partenaire communautaire de ce projet.

Je certifie que, à ma connaissance, tous les renseignements mentionnés dans le présent avis de projet sont exacts, en date du 26 juillet 2012.



Marie-Pierre Morel
Chargée de projet, développement
Boralex inc.

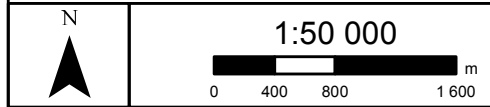
Annexe A Localisation du parc éolien



Parc éolien de Témiscouata II

Avis de projet
Annexe A
Localisation du parc éolien

- Éolienne
- Domaine du parc éolien
- Autres éléments**
- Bâtiment
- Tour de télécommunication
- Route nationale
- Route locale et régionale
- Chemin non pavé
- Ligne de transport d'énergie
- Courbe de niveau (10 m)
- Cours d'eau permanent
- Cours d'eau intermittent
- Plan d'eau
- Périmètre urbain
- Limite municipale
- Tenure**
- Publique
- Privée
- Publique intramunicipale



Date : 6 août 2012
 N/Réf. : BLXTMA02-AVP
 Sources : © Gouvernement du Québec, tous droits réservés, 2010
 BDTQ, SIEF, MRNF
 MRC de Témiscouata
 Projection : MTM 6, NAD83

BORALEX